

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

#### **Arrêté du 22 février 2017 approuvant des modifications apportées au titre et aux statuts d'une fondation reconnue d'utilité publique**

NOR : *INTD1633039A*

Par arrêté du ministre de l'intérieur en date du 22 février 2017, sont approuvées les modifications apportées au titre et aux statuts (1) de la fondation reconnue comme établissement d'utilité publique dite « Fondation Charles Nicolle » qui s'intitule désormais « Fondation Charles Nicolle – Normandie » et dont le siège est dans le département de la Seine-Maritime (76).

---

(1) Les statuts peuvent être consultés à la préfecture du siège social.